

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue jeudi le **dix-huit février deux mil dix**, au siège social de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général par intérim

EST ABSENT :

M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président

- ORDRE DU JOUR -

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 21 janvier 2010
3. Modification des Règlements d'emprunt numéro 97 et 98
4. Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 97 et 98
5. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publique – pour l'achat d'autobus à plancher surbaissé
6. Modification de la Résolution no 2010-004 – Règlement no 106 – Tarification Année 2010
7. Acquisition d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 975 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis
8. Proposition de maintien de l'offre de service en transport urbain en vigueur jusqu'au 20 juin 2010
9. Autorisation d'aller en Appel d'Offres public pour les services professionnels d'une Firme d'Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis
10. Embauche d'un(e) stagiaire au service de l'exploitation
11. Embauche d'un(e) stagiaire au service administratif
12. Embauche d'un(e) stagiaire en gestion de l'information
13. Embauche d'un(e) stagiaire en géomatique

14. Modification et suppression de parcours ou de courses sur les services de Rabattement - Taxi offert en sous-traitance par la Société de transport de Lévis
 15. Comptes payables
 16. Points divers
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2010-013-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 18 février 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée. –

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue jeudi le 21 janvier 2010

- RÉSOLUTION 2010-014-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue jeudi, le 21 janvier 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée. –

3.- Modification des Règlements d'emprunt numéro 97 et 98

RÉSOLUTION 2010-015-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **3 538 000 \$**, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
97	793 000 \$
98	2 745 000 \$
Total :	3 538 000 \$

ATTENDU QUE aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

Il est par conséquent,

proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **3 538 000 \$** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du **4 mars 2010**;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
49b, Kennedy, 2e étage
Lévis (QC) G6V 6C3

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le **4 mars** et le **4 septembre** de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le président et le trésorier. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée. –

4.- Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 97 et 98

RÉSOLUTION 2010-016-

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant de **3 538 000 \$**, effectué en vertu des règlements numéros 97 et 98, la Société de transport de Lévis doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans (à compter du 4 mars 2010)**; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 97 et 98 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

Adoptée. –

5.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publique – pour l'achat d'autobus à plancher surbaissé

RÉSOLUTION 2010-017-

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance en vertu des règlements numéro 97 et 98;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **3 538 000 \$**; datée du **4 mars 2010**;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	303 000 \$	1,00000 %	2011
	313 000 \$	1,65000 %	2012
	324 000 \$	2,20000 %	2013
	335 000 \$	2,65000 %	2014
	2 263 000 \$	3,05000 %	2015
Prix : 98,81200		Coût réel : 3,15932 %	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	303 000 \$	1,00000 %	2011
	313 000 \$	1,65000 %	2012
	324 000 \$	2,25000 %	2013
	335 000 \$	2,70000 %	2014
	2 263 000 \$	3,00000 %	2015
Prix : 98,57600		Coût réel : 3,19105 %	

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
BMO NESBITT BURNS INC.	303 000 \$	1,10000 %	2011
	313 000 \$	1,75000 %	2012
	324 000 \$	2,30000 %	2013
	335 000 \$	2,75000 %	2014
	2 263 000 \$	3,05000 %	2015
Prix : 98,75100		Coût réel : 3,19839 %	

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	303 000 \$	1,10000 %	2011
	313 000 \$	1,75000 %	2012
	324 000 \$	2,30000 %	2013
	335 000 \$	2,80000 %	2014
	2 263 000 \$	3,10000 %	2015
Prix : 98,83910		Coût réel : 3,21856 %	

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	303 000 \$	1,20000 %	2011
	313 000 \$	1,50000 %	2012
	324 000 \$	2,25000 %	2013
	335 000 \$	2,65000 %	2014
	2 263 000 \$	3,10000 %	2015
Prix : 98,43600		Coût réel : 3,29897 %	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la *Firme Marchés Mondiaux CIBC Inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de **3 538 000 \$** de la Société de transport de Lévis soit adjugée à la *Firme Marchés Mondiaux CIBC Inc.*

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Michel Patry, président et Mme Louise Rochette, trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS.

QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée. –

6.- **Modification de la Résolution no 2010-004 – Règlement no 106 –
Tarification Année 2010**

RÉSOLUTION 2010-018-

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, la Société de transport de Lévis établit par Règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers ;

CONSIDÉRANT la Résolution no 2010-004 du Règlement no 106-Tarification Année 2010, adoptée par le Conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2010 dans lequel il est établi la tarification à être en vigueur à compter du 1^{er} mars 2010 pour la clientèle du transport urbain et adapté ;

CONSIDÉRANT que dans la Résolution no 2010-004 la tarification pour le passage simple en monnaie exacte (enfant de 7 à 12 ans inclus) indique le tarif à 1,50 \$ alors que celui-ci **devrait être à 1,70 \$** pour cette catégorie de clientèle ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la modification à être apportée au Règlement no 106 – Tarification Année 2010 à la tarification pour le passage simple en monnaie exacte pour la clientèle (enfant de 7 à 12 ans inclus) **qui doit être à 1,70 \$** au lieu de 1,50 \$ par passage.

Adoptée. –

7.- Acquisition d'un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 975 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis

RÉSOLUTION 2010-019-

ATTENDU QUE la Résolution no 2009-149 adoptée par le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis à l'occasion de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2009 tenue au siège social de la Société sise au 229, rue Saint-Omer Lévis (QC) dans laquelle le Conseil autorise la direction générale à procéder à l'acquisition d'une partie du lot **DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT-SEIZE (2 431 596)** du cadastre du Québec auprès de la compagnie « **Les Constructions Charles Dumas inc.** » de Lévis au prix de **46 645.85 \$ (taxes en sus)** pour une superficie de **35 072,06 pieds carrés** localisés au « Sud-Est » du terrain propriété de la Société de transport de Lévis ;

ATTENDU QUE que le terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot **DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT-SEIZE (2 431 596)** du cadastre du Québec est maintenant connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT (3 975 480)** du cadastre du Québec, circonscription de Lévis ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE la Société de transport de Lévis achète de « **LES CONSTRUCTIONS CHARLES DUMAS INC.** », compagnie légalement constituée sous l'autorité de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 8411, rue des Outardes, Lévis, province de Québec G6V 8S5 (ci-après nommée « **le vendeur** »), l'immeuble suivant :

- Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT (3 975 480)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis.

- Le tout avec circonstances et dépendances, situé sur le territoire de la Ville de Lévis.
- Avec et sujet à toutes les servitudes pouvant l'affecter.

QUE cet achat soit fait aux charges et conditions suivantes :

- a) La Société sera propriétaire de l'immeuble à compter de la date de la signature de l'acte de vente à intervenir, avec possession et délivrance immédiates.
- b) La Société prendra possession de l'immeuble dans l'état actuel dans lequel il se trouve, s'en déclarant satisfaite pour l'avoir vu et examiné.
- c) La Société payera le coût de l'acte de vente à intervenir, de sa publicité et des copies pour toutes les parties.
- d) La Société respectera toutes les clauses et conditions qui seront négociées par son représentant et inscrites à l'acte notarié à intervenir.

QUE cet achat soit fait pour la somme de **QUARANTE-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (46 645.85 \$)** excluant les taxes, payable par la Société lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

QUE Monsieur Jean-François Carrier, directeur général par intérim, soit et est, par la présente résolution, autorisé à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, l'acte à intervenir en conséquence et à y inclure toutes les clauses et conditions qu'il considérera nécessaires ou utiles et dans l'intérêt de la Société, de même qu'à signer tout document jugé nécessaire à donner entier effet à l'acte en question et aux présentes résolutions.

Adoptée. –

8. - Proposition de maintien de l'offre de service en transport urbain en vigueur jusqu'au 20 juin 2010

RÉSOLUTION 2010-020-

CONSIDÉRANT les informations circulant auprès de l'ensemble de la population quant aux réductions de service éventuelles de la STLévis et l'insécurité que cette situation provoque auprès de notre clientèle, du personnel et de nos partenaires ;

CONSIDÉRANT les procédures administratives en vigueur à la STLévis, notamment celles concernant l'assignation des parcours à desservir par les chauffeurs ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre est prévue au cours du mois de mars 2010 avec la Ministre des Transports du Québec (MTQ), madame Julie Boulet, afin de trouver une solution permanente à l'iniquité dont est victime la STLévis dans le partage des sommes provenant du Fonds de contribution des automobilistes au transport en commun qui sont annuellement prélevées par la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) auprès des automobilistes lévisiens ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la STLévis souhaite engager des discussions avec la Ministre des Transports du Québec dans un climat positif et donc, favorable à un règlement définitif de ce dossier ;

CONSIDÉRANT que par respect pour sa clientèle (9 000 usagers quotidien), la STLévis ne peut envisager une réduction drastique de ses services en pleine période hivernale et au cœur de l'année scolaire ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise le maintien de l'offre de service par autobus en vigueur actuellement jusqu'au 20 juin 2010 sur l'ensemble du territoire sous sa juridiction.

QUE la Direction générale en informe le personnel de la STLévis, la Direction générale de la Ville de Lévis ainsi que les membres du Conseil de la Ville de Lévis et les députés provinciaux.

Adoptée. –

9.- Autorisation d'aller en Appel d'Offres public pour les services professionnels d'une Firme d'Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2010-021-

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement no 95 autorisant un emprunt à long terme de 3 000 000 \$ pour financer le projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis (Résolution no 2008-070) et approuvé par le Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'occupation du territoire le 1er août 2008 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement no 95.1 modifiant le Règlement no 95 afin de porter à 6 200 000 \$ l'emprunt requis pour l'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis (Résolution no 2009-117) à la suite des résultats obtenus de l'étude de préfaisabilité demandée par la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis est inscrit au Programme triennal des Immobilisations 2008-2009-2010 Amendé (2) de la Société (Résolution no 2008-039) et que celui-ci a été approuvé par le Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis requiert les services professionnels d'une Firme d'Architecte pour :

- La gestion, la coordination, la supervision et la planification du projet ;
- La définition des besoins et des systèmes d'ingénierie, la proposition de conception, l'évaluation budgétaire correspondant à la proposition ;
- La réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs pour la construction ;

- L'estimation afférente des coûts de construction ;
- La surveillance des travaux, les services au chantier et l'assistance à la réception de l'ouvrage et au démarrage.

La portée des travaux devant toucher, et ce sans s'y limiter, au bâtiment, aux aménagements intérieurs et extérieurs, aux équipements et infrastructures mécaniques électriques.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un Appel d'Offres public pour requérir les services professionnels d'une Firme d'Architecte dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

10.- Embauche d'un(e) stagiaire au service de l'exploitation

RÉSOLUTION 2010-022-

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'exploitation pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Sylvain Lévesque, directeur au service de l'exploitation à la direction générale, d'embaucher un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de l'exploitation est déjà prévue au budget pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire comme assistant superviseur au service de l'exploitation pour une période de dix-huit (18) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine au taux horaire de 14,90 \$ / heure.

Adoptée. –

11.- Embauche d'un(e) stagiaire au service administratif

RÉSOLUTION 2010-023-

CONSIDÉRANT les besoins du service administratif pour assurer les opérations quotidiennes pour la période estivale (du 31 mai au 13 août 2010) en raison des horaires, des vacances et des congés au cours de l'été ;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le personnel administratif à la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource à titre de stagiaire au service administratif pour la période du 31 mai au 13 août 2010 pour une durée de onze (11) semaines à raison de trente-deux heures cinquante (32.50 heures) par semaine au taux horaire de 11,40 \$ / heure.

Adoptée. –

12.- Embauche d'un(e) stagiaire en gestion de l'information

RÉSOLUTION 2010-024-

CONSIDÉRANT les besoins de la Société de transport de Lévis en matière d'archivage et de classement pour une gestion stratégique de l'information, de l'administration des télécommunications et des communications;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'embauche d'un(e) stagiaire pour informatiser les données et créer les répertoires qui correspondront à la méthode d'archivage et de classement retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource à titre de stagiaire en gestion de l'information pour une durée de seize (16) semaines à raison de trente-deux heures cinquante (32.50 heures) par semaine au taux horaire de 11.40 \$ / heure.

Adoptée. –

13.- Embauche d'un(e) stagiaire en géomatique

RÉSOLUTION 2010-025-

CONSIDÉRANT les besoins des services de la planification et du développement et celui de l'exploitation en matière de géomatique;

CONSIDÉRANT la révision et la restructuration du réseau de transport des secteurs « Est » et « Ouest » du territoire desservi par la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher un(e) stagiaire dans le domaine de la géomatique afin de traiter par informatique les données géographiques recueillies sur le territoire de la Ville de Lévis et sur la Rive-Nord (Québec) ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le directeur de la planification et du développement ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource à titre de stagiaire en géomatique pour une durée de seize (16) semaines à raison de trente-cinq (35) heures semaine au taux horaire de 11.40 \$ / heure.

Adoptée. –

14.- Modification et suppression de parcours ou de courses sur les services de Rabattement - Taxi offert en sous-traitance par la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2010-026-

CONSIDÉRANT la révision effectuée sur les services de Rabattement – Taxi offert en sous-traitance par la direction de l'exploitation et la direction générale dans le cadre de la révision de l'offre de service de la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la révision et de l'analyse des informations reçues sur l'achalandage et les coûts d'opérations des services de Rabattement – Taxi offert en sous-traitance ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de supprimer certains parcours et certaines courses en raison des coûts élevés d'opérations et des faibles revenus enregistrés pour les services offerts ;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à la suppression des parcours et des courses de Rabattement – Taxi identifiées dont les coûts d’opérations sont trop élevés et les revenus insuffisants et en aviser les exploitants desdits services.

QUE les parcours et courses de Rabattement – Taxi abolis soient annoncés et publiés de sorte que la clientèle et la population en soient avisées. Ces mesures seront effectives à compter du 8 mars 2010 pour les courses sur un parcours et à compter du 22 mars 2010 pour l’abolition d’un parcours (circuit).

Adoptée. –

15 - COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2010-027-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire :	#01 à 05	605 281.52 \$
Bordereaux nos :	#14941 à 14945 #14948 – 14955 à 14958 #15073 à 15289	919 488.54 \$
Paiements directs :	#1022-1023-1024	761 958.99 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Louise Rochette, trésorière certifiée par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée. –

16. - Points divers

Néant

17. - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Guy Blais, président accompagné de monsieur Pierre Lemieux, vice-président du syndicat des chauffeurs s'adresse au Président du Conseil d'administration monsieur Michel Patry en regard des sommes à recevoir de la Société de transport de Lévis dans le dossier du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun.

M. Blais demande des explications sur la mécanique utilisée par le Ministère des Transports dans le partage du Fonds des contributions des automobilistes. Le Président, monsieur Michel Patry, monsieur Michel Turner, administrateur et la direction générale informent M. Blais de la formule mise en place en 1992 par le Ministère des Transports dans le cadre de la réforme Ryan. Les sommes versées à chacune des Sociétés de transport soit le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis sont le résultat de la répartition des revenus nets du Fond des contributions des automobilistes perçus par la Société de l'Assurance Automobile du Québec. Le montant est déterminé à partir de deux (2) critères soit : des contributions réelles des automobilistes de la région et établi à partir des pourcentages de répartition par organisme calculés en fonction des données antérieures disponibles dans une proportion de 20 % et de la répartition des revenus nets provenant des usagers de chacun des deux (2) organismes de transport de la région dans une proportion de 80 %

M. Patry président, informe les gens présents qu'une rencontre concernant ce dossier est prévue au cours du mois de mars avec la Ministre des Transports madame Julie Boulet et la Mairesse de Lévis madame Danielle Roy-Marinelli.

18. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2010-028-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE l'assemblée soit levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE